

PARTENAIRES SOCIAUX S.A.

ORGANISME AGREÉ EN FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

SESSIONS DE FORMATION DE SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

DISPENSÉE PAR UN FORMATEUR INFS*



Mesdames, Messieurs,

Quelle que soit la taille de votre entreprise, vous savez que les recommandations de l'ITM imposent d'avoir un Secouriste par tranche de dix salariés dans l'entreprise.

Depuis la loi du 27 mars 2018 seuls les organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur peuvent dispenser des formations de secourisme. Partenaires Sociaux SA est agréé sous le numéro INFS-2019-OF-017 et ses formateurs sont validés par l'INFS. A ce titre, Partenaires Sociaux délivre ses propres certificats de Sauveteur Secouriste du Travail dans les conditions portées par le référentiel approprié.

Nous vous rappelons que l'Employeur est responsable de la Santé au travail de tous les salariés qui fréquentent son établissement. Le Secouriste va intervenir en cas d'accident et empêcher les blessures de s'envenimer, au mieux de sauver des Vies !

Lors de nos formations, en plus de la formation de Secouriste, nous sensibilisons, les apprenants sur le mécanisme des situations dangereuses et donc d'apprendre à prévoir. Les enjeux sont considérables d'autant qu'il est prouvé que le fait d'avoir des Secouristes en entreprise permet de réduire considérablement les jours d'absentéisme. Régulièrement nous vous proposons des dates de session de formation qui se déroulent dans nos locaux et vous pouvez également nous proposer de venir chez vous.

Comment se composent et se déroulent nos formations : La Formation se déroule sur deux jours en face à face pédagogique. C'est une formation certifiante dispensée par un formateur certifié. Prévention, Protection, Secourir sont les trois chapitres. En matière de secourisme, le candidat va apprendre à effectuer les gestes techniques qui lui seront très utiles dans tous les cas rencontrés dans sa vie de futur Secouriste du Travail. Il va savoir comment réagir face aux étouffements, aux malaises, aux saignements abondants, aux arrêts cardio-respiratoires, aux pertes de connaissances, aux brûlures, aux plaies et aux traumatismes divers. Une évaluation certifiante est effectuée lors de la deuxième journée.

Nous vous invitons à nous consulter afin de mettre en place rapidement un plan de formation adéquat qui permettra le temps venu, d'assurer le bien-être de vos salariés.

A bientôt.

Cyril Cotinaut
Formateur agréé

Partenaires Sociaux
176 route de Longwy, L-4831 Rodange

Site : www.partenaires.lu
Email : commercial@partenaires.lu
Tél. : +352 26 44 78 51



Moniteur de Secourisme
Formateur de Sauveteur Secouriste du Travail
Agrément INFS-2019-OF-017

Les Prochaines formations auront lieu, aux dates suivantes, dans notre salle de Rodange (adresse en pied de page),

Formation Initiale au tarif de 295€ ht /personne (tarif comprenant la formation, le repas, le manuel)

Formation Recyclage (pour les détenteurs du certificat supérieur ou égal à 2 ans) au tarif de 150€ ht /personne (tarif comprenant la formation, le repas, le manuel)

ATTENTION : désormais 20% de remise à partir de la deuxième personne inscrite pour la même session.

SEPTEMBRE 2019

Initiale
9/10 de 8h30 à 17h, Complet

OCTOBRE 2019

Recyclage
1^{er} de 8h30 à 17h, reste 6 places
29 de 8h30 à 17h, reste 10 places

Initiale
7/8 de 8h30 à 17h, (complet)
10/11 de 8h30 à 17h, Reste 9 places
14/15 de 8h30 à 17h, Reste 1 place
17/18 de 8h30 à 17h, Reste 9 places

NOVEMBRE 2019

Initiale
4/5 de 8h30 à 17h, Reste 9 places
14/15 de 8h30 à 17h, Reste 10 places
21/22 de 8h30 à 17h, Reste 10 places
25/26 de 8h30 à 17h, Reste 10 places

DECEMBRE 2019

Initiale
2/3 de 8h30 à 17h, Reste 10 places
9/10 de 8h30 à 17h, Reste 10 places

Inscriptions sur service-formations@partenaires.lu

Les formations peuvent être dispensées directement en entreprise pour un minimum de 7 apprenants avec des conditions tarifaires différentes, dans le mesure où les locaux s'y prêtent.

(Le nombre de personne minimum par session est de 4. Une session peut être annulée si ce minimum n'est pas atteint).